

Cas Protocole d'accord ABC

Nastassia Haidukova, Mathis Etcheberry, Gabriel Fantuz

Parties

- Demandeur : ABC PREVOYANCE (SA française)
- Défendeur : ABC CONSEIL (SARL française)

Situation

Deux sociétés dans le même secteur d'activité avec des noms similaires.

La société la plus importante et la plus ancienne demande à avoir l'exclusivité sur le nom ABC.

ABC PREVOYANCE a envoyé deux mises en demeure qui sont restées sans réponse.

Suite à cela ABC PREVOYANCE a saisi la juridiction des référés.

Une ordonnance a été rendue sans que ABC CONSEIL ne soit présent.

Suite à cela ABC CONSEIL a interjeté appel.

Problématique

En quoi la justice privée peut être avantageuse par rapport à la justice publique ?

Résolution du cas

Les deux parties se mettent d'accord. (Article 2044 du code civil)

ABC CONSEIL :

- Accepte de changer son nom
- De verser 30 000€ de dédommagement
- De renoncer aux noms de domaine de leurs sites internet
- S'engage à se désister de son appel

ABC PREVOYANCE

- Renonce à l'exécution de l'ordonnance de référé.

Raisonnement juridique

En quoi la justice privée peut être avantageuse par rapport à la justice publique ?

- Moins coûteuse
- Plus rapide
- Plus discrète
- Affaires définitivement jugées et donc résolues

Merci de votre attention